



| Analyse du parc du **Pélican**

L'ANONYME

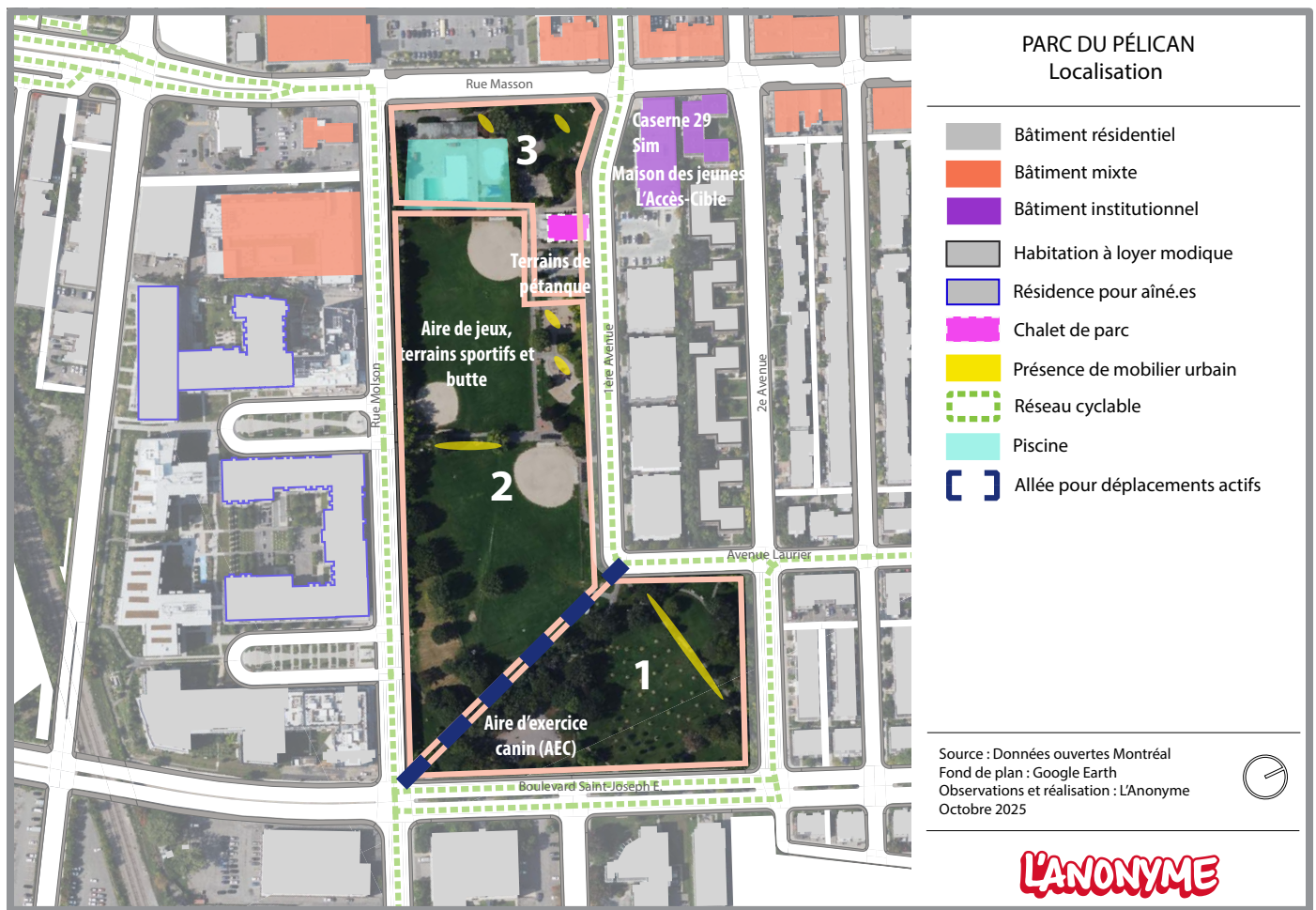
Parc du Pélican

Visée générale

Réduire les tensions et favoriser le partage équitable des différentes installations dans la section nord du parc.

Objectifs ciblés

- Diffuser les zones d'achalandage et de fréquentation dans l'ensemble du parc
- Proposer des aménagements de qualité répondant aux besoins des personnes fréquentant le parc
- Maintenir la présence d'organismes et d'initiatives venant soutenir les personnes vivant différentes formes de précarité, tout en assurant une appropriation équitable de l'espace
- Consolider le sentiment d'appartenance et la valeur identitaire du parc dans le quartier du Vieux-Rosemont



Localisation et mise contexte

Situé dans l'arrondissement Rosemont—La Petite-Patrie, le parc du Pélican se trouve au cœur du quartier Vieux-Rosemont. Il est délimité par la rue Masson au nord, le boulevard Saint-Joseph E. au sud, la 1^{re} Avenue à l'est et la rue Molson à l'ouest. Le parc comporte trois aires informelles d'activités ; la première section, au sud, se caractérise par un indice de canopée (pourcentage d'un territoire couvert par le feuillage des arbres) élevé et une grande allée reliant différentes voies cyclables. Une aire d'exercice canin (AEC) y est aménagée. La section comporte très peu de mobilier urbain et demeure peu investie pour les activités stationnaires en dehors de l'AEC. La deuxième section, au centre, accueille une diversité d'activités sportives et récréatives par la présence d'une plaine de jeu, d'une butte et de différents terrains sportifs. Cette section est occupée en toute saison. La troisième section, près de la promenade Masson, comporte plusieurs équipements et installations, dont le chalet de parc et la seule piscine municipale extérieure du quartier. Elle comprend une multitude de mobilier urbain et plusieurs zones ombragées. Il s'agit de la section la plus achalandée du parc.



Légende : La Pélicantine se tient deux fois par semaine au chalet du parc. (Source : Ville de Montréal).

Implanté au cœur d'un quartier à usage mixte, le parc jouit d'un emplacement de choix. En plus de l'artère commerciale qu'est la rue Masson, on y retrouve différents types et modes d'habitation, tels que des organismes sans but lucratif d'habitation (OSBL-H), des habitations à loyers modiques (HLM), des résidences privées pour aîné·es (RPA) et une majorité d'immeubles privés à plusieurs logements. Différentes installations institutionnelles et communautaires se trouvent à proximité du parc, comme la Maison de jeunes L'Accès-Cible Jeunesse Rosemont, la caserne #29 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), des garderies et l'organisme Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont. Le chalet de parc accueille également *La Pélicantine*, une cantine solidaire tenue deux fois par semaine, ainsi qu'un réfrigérateur communautaire libre d'accès, une initiative dans la continuité d'un usage antérieur de partage spontané de nourriture.

La diversité de personnes fréquentant le parc reflète la mixité des usages du quartier, les services disponibles à la communauté et le contexte social dans lequel celui-ci est implanté. Cependant, cette réalité accentue certaines tensions en matière de cohabitation sociale, particulièrement dans la section nord du parc, près de la Promenade Masson, où l'on retrouve le plus fort de l'achalandage. Il appert que les différentes formes de précarité sont de plus en plus visibles dans le quartier. L'intolérance de certain·es usager·es à l'égard des personnes marginalisées ou en situation d'itinérance au parc du Pélican génère des tensions en matière de cohabitation sociale, générant une hausse dans les signalements auprès des instances municipales. Des incivilités, des gestes violents, du vandalisme, des attroupements, la consommation de substances psychoactives ou la présence de personnes dormant dans le chalet de parc figurent parmi les situations qui ont été dénoncées. Plus largement, la présence de personnes aux comportements imprévisibles semble avoir nui au sentiment de sécurité des autres usager·es. Les signalements ont mené à différentes actions visant à limiter l'accès aux installations du parc aux personnes marginalisées ou en situation d'itinérance, notamment la fermeture du chalet de parc, le retrait de mobilier urbain ou bien le démantèlement de campements.

Ce contexte teinte l'analyse des données recueillies lors des observations et des autres activités de sondage tenues dans le secteur du parc du Pélican. Les résultats rendent compte de dynamiques sociales et d'une utilisation de l'espace distinctes entre les trois sections du parc. Des pistes d'action en matière d'aménagement et de partage de l'espace public sont présentées dans la dernière partie du document.

Au cours de la dernière année, plusieurs activités de sondage ont été réalisées dans l'objectif d'obtenir un portrait du sentiment de sécurité et de la fréquentation/usage du parc du Pélican. Les données recueillies ont permis d'identifier certains obstacles à sa fréquentation, de même que les raisons pour lesquelles celui-ci est apprécié.

Parmi les activités réalisées, l'équipe a animé en décembre 2024 auprès de 18 adolescent·es une marche exploratoire dans le parc. Cette activité s'inscrivait dans un événement organisé avec la participation des quatre maisons de jeunes de l'arrondissement (*l'Accès-Cible Jeunesse Rosemont, L'Hôte Maison, le Bunker Mdj et La Piaule, local des jeunes*). Lors des différents arrêts de la marche, les participant·es devaient noter si leur sentiment de sécurité était bon ou mauvais (*oui* ou *non*) et ensuite analyser les facteurs liés à l'environnement bâti qui influençaient celui-ci. Les résultats recueillis à chaque point d'arrêt ont été compilés et convertis en pourcentages globaux.

De façon générale, les jeunes ont rapporté se sentir en sécurité dans le parc. Toutefois, le sentiment de sécurité déclinait à mesure que les groupes s'éloignaient des abords de la rue Masson. Bien que l'arrêt près du chalet de parc ait suscité des discussions animées concernant la marginalité et l'itinérance, 83% des participant·es ont indiqué s'y sentir en sécurité, le deuxième résultat le plus élevé des cinq arrêts. Les intervenant·es ont constaté que la perception des jeunes à l'égard de l'itinérance était influencée par les représentations sociales véhiculées dans les discours dominants, mais ne se reflétaient pas nécessairement dans leur sentiment de sécurité. Il est plutôt ressorti de la marche exploratoire que ce sont des éléments tangibles tels l'éclairage, l'achalandage et la signalisation qui jouent un rôle déterminant dans leur sentiment de sécurité.

Lors de la saison estivale 2025, l'équipe de L'Anonyme a également sondé une trentaine de citoyen·nes du quartier au travers de porte à portes aux résidences riveraines du parc et par de courts sondages effectués auprès des familles présentes dans celui-ci (principalement à l'aire de jeu). Les résultats ont permis de rendre compte que la grande majorité des personnes se sentent en sécurité dans le parc, peu importe le moment de la journée. Certaines personnes sondées ont exprimé être plus vigilantes lorsqu'elles se déplacent aux abords du chalet, particulièrement lorsqu'elles sont accompagnées de jeunes enfants.

Pourtant, personne n'a signalé d'événement particulier ayant miné leur sentiment de sécurité. Ce serait plutôt une crainte de l'imprévisibilité en lien avec certains comportements comme les attroupements, le flânage ou la consommation dans l'espace public qui créeraient de l'inconfort. Une personne sondée a indiqué trouver difficile d'être confrontée à la précarité de plus en plus visible dans le quartier.

La présence de personnes marginalisées ou en situation d'itinérance semble ne pas être un facteur influençant la fréquentation du parc. C'est surtout l'entretien du parc et de ses abords qui est ressorti comme l'un des plus grands irritants rapportés par les personnes rencontrées, particulièrement en ce qui concerne les déchets. À titre d'exemple, une personne vivant près de l'intersection de l'avenue Laurier E. et de la 1^{re} Avenue a indiqué que le nombre insuffisant de poubelles à déchets dans la portion sud du parc amène les usager·es à jeter leurs déchets dans les bacs de l'immeuble résidentiel. De même, la majorité des parents sondés ont indiqué préférer le parc André-Lavallée (anciennement parc Lafond) au parc du Pélican, principalement en raison de la qualité et de la variété des équipements de jeu pour les enfants (modules de jeu, pataugeoire, jeux d'eau, etc.) dans celui-ci.

Méthodologie des observations

Le parc du Pélican a fait l'objet de neuf périodes d'observation entre les mois de juillet 2024 et de mai 2025. Ces observations, réparties à différents moments de la journée, ont permis de recenser les activités pratiquées de plus de 700 personnes dans l'ensemble du parc. Les présences régulières de l'équipe dans le parc et les différentes actions visant à sonder la communauté ont complété les données récoltées lors des périodes d'observation.

Les comportements ou les activités pratiquées par les personnes observées se divisent en trois catégories :

- **Déplacement** : en transit dans le parc. Les activités catégorisées comme des déplacements comprennent la marche, le vélo, le jogging, etc.
- **Stationnaire** : toute activité qui implique de rester au même endroit, comme être assis·e seul·e ou en groupe, dormir, lire, etc.

- **Active** : cette catégorie inclut les activités sportives et de loisirs, telles que le jeu libre, le yoga, etc, et celles qui comprennent l'utilisation des installations disponibles.

Également, l'analyse des données s'oriente autour de la condition socioéconomique et démographique perçue des personnes (personne non marginalisée, personne marginalisée et âge). Il est important de souligner que ces catégorisations reposent sur des perceptions subjectives et peuvent varier selon le contexte, l'interprétation des personnes qui ont réalisé les observations et les critères implicites utilisés par celles-ci. Ainsi, l'expression « personne marginalisée » est utilisée pour une personne présentant un ou des facteurs de vulnérabilité visibles ou connus (pauvreté, santé, consommation, fréquentation de certains services, etc.), tandis que l'expression « personne non marginalisée » réfère à une personne qui ne présente pas de manière visible de tels facteurs. L'expression « personne en situation d'itinérance » renvoie à une personne vivant une instabilité résidentielle — c'est-à-dire sans logement fixe, adéquat ou sécuritaire — ou dépendante de services d'hébergement temporaires. Quant à l'âge, un·e enfant se situe dans une tranche d'âge estimée de 0-12 ans; une personne adolescente, de 13-17 ans; une personne adulte, de 18-65 ans; et une personne aînée, de 65 ans et plus.

Caractéristiques de l'aménagement du parc et types d'activités observées

Les observations réalisées mettent en lumière une forte utilisation différenciée des trois sections du parc.

	TYPE D'ACTIVITÉ		
	Déplacement	Stationnaire	Active
Section 1, près du boulevard Saint-Joseph E.	76%	4%	20%
Section 2, centre du parc	29%	22%	49%
Section 3, près de la rue Masson	37%	54%	9%

Section 1

Les observations démontrent que la section 1 est majoritairement utilisée à des fins de déplacement. 76 % des activités recensées relèvent de la catégorie déplacement. Les activités de type actif se concentrent exclusivement dans l'aire d'exercice canin, tandis que celles de la catégorie stationnaire restent marginales. Cette prédominance s'explique par différents facteurs.

D'abord, la section comprend très peu de mobilier urbain, outre quelques bancs disposés le long d'une allée. Cette lacune, combinée à un éclairage insuffisant en soirée et à l'absence d'animation naturelle, réduit l'attractivité du lieu pour les activités stationnaires. La proximité du boulevard Saint-Joseph E., une artère à haut débit de circulation, semble également contribuer à la faible fréquentation de cette section, bien que des mesures visant à créer un écran végétal (une petite forêt) aient été implantées dans les dernières années. Ensuite, les activités de type active se concentrent uniquement dans l'aire d'exercice canin, car il n'y a pas d'autres équipements de loisirs ou sportifs dans la section.

La fréquentation de la section 1 se limite donc presque exclusivement aux usager·es en transit. L'aménagement des allées lui confère un rôle de corridor de circulation entre le parc et le réseau environnant. Ces allées assurent la connexion entre plusieurs axes cyclables structurants, notamment ceux de l'avenue Laurier E., de la 2e Avenue, de la 1re Avenue et de la rue Molson. Il importe de souligner que le revêtement des voies accroît les risques d'incidents, car il est fortement endommagé et inégal à certains endroits. De plus, l'intersection de l'avenue Laurier E. et de la 1re Avenue est mal aménagée et difficile à emprunter en toute sécurité, car plusieurs voies de différents types de mobilité



Légende : Outre l'aire d'exercice canin, cette section du parc est majoritairement utilisée à des fins de déplacement. Elle comporte peu de mobilier urbain, comme des bancs et des tables.



Légende : la section 2 du parc est fréquentée en toute saison. L'hiver, la butte gazonnée se transforme en aire de glissade et est utilisée par de nombreuses familles du quartier.



Légende : La section 3 se trouve aux abords de la promenade Masson et dispose de différents bancs et tables, en faisant un lieu privilégié pour les activités stationnaires.

s'y croisent. La hiérarchisation des modes de déplacements n'est pas clairement définie.

Section 2

La section 2, au centre du parc, comprend une plaine de jeux, des terrains sportifs (soccer et baseball) ainsi qu'une butte. L'hiver, des patinoires sont aménagées et la butte devient une aire de glissade. Cette polyvalence de l'espace est représentée dans la catégorie d'activité principale, soit celle active, à 49%. Les équipements et installations, adaptés à différents groupes d'âge, favorisent un usage familial et intergénérationnel. Il s'agit de la section la plus fréquentée par les enfants et les adolescent·es, qui représentent 38 % des personnes observées, comparativement à 29 % dans la section 1 et 18 % dans la section 3. Cette forte présence de jeunes peut s'expliquer par la qualité et la complémentarité des aménagements de loisirs. Les infrastructures sportives, combinées à la flexibilité saisonnière des espaces, soutiennent une animation constante et attirent une clientèle familiale. Toutefois, le manque de mobilier urbain limite les activités de types stationnaires, bien qu'il a été observé que les usager·es profitent de la plaine de jeux pour y faire des pique-niques durant la saison estivale. Cependant, le manque de bancs et de tables est un frein à l'accessibilité universelle. Considérant la proximité des RPA sur la rue Molson, il serait pertinent de considérer l'âge des personnes fréquentant les lieux.

Section 3

La section 3, située aux abords de la rue Masson, se distingue par un aménagement fragmenté en plusieurs petites zones d'activités. Les observations démontrent que celle-ci est également la plus fréquentée du parc. 54% des activités recensées relèvent de la catégorie stationnaire. Cette prédominance s'explique directement par son emplacement géographique et de la qualité de ses aménagements. Elle comprend un terrain de lancer de fer à cheval et un terrain de pétanque clôturés, créant des espaces enclavés propices à l'appropriation de l'espace par de petits groupes. La présence de mobilier urbain varié, la végétation abondante, l'ombrage des arbres matures et la proximité avec les commerces de la Promenade Masson créent un environnement accueillant et dynamique, favorable à la détente et à la socialisation. Des personnes sur la rue Masson s'y arrêtent quelques minutes, des employé·es des commerces voisins y prennent leur pause et des groupes de camps de jour s'installent près du terrain de basketball. Cette appropriation témoigne du rôle central du parc du Pélican dans l'identité du quartier.



Légende : Le chalet de parc donne accès à différents installations et services, et constitue le seul espace permettant de s'abriter des intempéries dans l'ensemble du parc.

Le chalet de parc constitue quant à lui le seul point d'accès aux installations sanitaires du parc et assure également le prêt de matériel de loisirs et sportifs. Il est fréquenté tout au long de l'année par les familles, les groupes sportifs et les autres usager-es du parc. Son auvent est le seul lieu couvert dans l'ensemble du parc qui permet de se protéger des intempéries.

Selon les observations effectuées, les activités de type stationnaire aux abords du chalet de parc sont majoritairement pratiquées par des personnes marginalisées, car celui-ci donne accès à un espace couvert, à des installations sanitaires et à des fontaines d'eau à boire. Celui-ci joue donc un rôle important en tant lieu répondant gratuitement à des besoins essentiels, tout en constituant un lieu de socialisation. Bien que les installations municipales soient théoriquement ouvertes à tout-es, des tensions semblent

émerger de l'occupation qui est faite autour du chalet de parc, et plus largement dans la section 3. Toutefois, cette cohabitation n'est pas systématiquement conflictuelle. Par exemple, il a été observé au terrain de pétanque que des personnes marginalisées partageaient l'espace avec des personnes aîné-es dans une dynamique positive, à la rigueur neutre. Ce constat est corroboré par les échanges lors des portes à portes, où des résident-es aîné-es ont mentionné entretenir des relations cordiales avec les personnes marginalisées autour du chalet et même pratiquer certaines activités récréatives en leur compagnie.

Dynamiques sociales observées

L'analyse des dynamiques sociales observées au parc du Pélican met en évidence que les usager-es se regroupent dans les zones où les aménagements répondent à leurs besoins et offrent une diversité d'activités. Une répartition plus équilibrée et variée des installations et du mobilier urbain à travers le parc permettrait de réduire les tensions liées au partage de l'espace public et contribuerait à une occupation plus harmonieuse et à la diminution des comportements perçus comme insécurisants, notamment dans la section 3. Autrement, il n'est pas étonnant de constater une concentration de personnes à certains lieux précis.



Légende : le terrain de pétanque est un espace de rencontres et de socialisation pour les résident-es du quartier.

À l'heure actuelle, les actions entreprises par l'Arrondissement afin de favoriser la cohabitation sociale vont à l'encontre de cette logique d'inclusion. La fermeture prolongée du chalet parc et des installations sanitaires, de même que le retrait des bancs situés sous l'auvent, ont eu pour effet de restreindre l'accès à des services publics destinés à l'ensemble des citoyen-nes, marginalisé-es ou non. Ces mesures, bien que motivées par la volonté de réduire les tensions, s'avèrent discriminatoires et contreviennent à différents principes élaborés par la Ville de Montréal, telle que le *Plan municipal d'accessibilité universelle 2024-2030*. L'espace public est par définition un lieu qui ne revête pas d'un caractère exclusif.

Ainsi, le parc du Pélican est un espace stratégique pour la vie communautaire du quartier du Vieux-Rosemont, mais son aménagement accentue les déséquilibres d'usages et les tensions sociales. Une meilleure répartition des équipements et du mobilier urbain, de même qu'un mode de gestion tenant compte de la réalité du quartier permettraient d'en faire un lieu de cohabitation apaisée et sécuritaire pour l'ensemble des personnes le fréquentant.

Aménagements proposés

Le parc du Pélican occupe une place centrale dans la vie du quartier, combinant espace de loisirs et lieu de refuge pour des populations vulnérabilisées. L'utilisation qui est faite des différentes sections répond aux besoins et aspirations de ses usager-es et des personnes qui fréquentent le quartier : axé sur la mobilité active au sud, intergénérationnelle et familiale au centre, dynamique et contrastée au nord. Des interventions ciblées permettraient de renforcer son potentiel rassembleur et de mieux soutenir la diversité de ses usager-es. Les pistes de solutions suivantes répondent aux réalités constatées lors des présences régulières et périodes d'observations de l'équipe de L'Anonyme.

Dans l'ensemble du parc

- ✓ Créer des espaces permettant de se protéger des intempéries dans les trois sections du parc afin de diffuser les regroupements de personnes ;
- ✓ Ajouter du mobilier urbain accessible universellement, comme des bancs, le long des allées de la section 2 afin de créer des espaces de rencontres et de repos ;
- ✓ Ajouter du mobilier urbain en nombre suffisant, comme des tables, dans l'ensemble du parc ;
- ✓ Augmenter l'éclairage des allées près de l'AEC dans la section 1 ;
- ✓ Ajouter des poubelles à proximité des tables et des bancs, particulièrement dans la section 1 et 2 ;
- ✓ Implanter des activités de loisirs et sportives gratuites permettant de créer une animation dans les trois sections du parc, comme des pistes de ski de fond durant la saison hivernale ;
- ✓ Les familles sondées ont indiqué préférer le parc André-Lavallée (anciennement Lafond) pour ses installations destinées aux enfants. Il serait pertinent de remplacer les modules de jeu au parc, considérés désuets ;
- ✓ Procéder à la réfection des allées, particulièrement dans la section 1, qui sont fortement endommagées, régulièrement inondées et difficiles d'accès pour les personnes à mobilité réduite ;
- ✓ Réaménager l'intersection de l'avenue Laurier E. et de la 1^{re} Avenue, qui n'est pas favorable aux déplacements actifs. Le partage et la priorité des différents modes de déplacements sont flous. Considérer l'intégration de mesures d'apaisement de la circulation ;
- ✓ Installer un téléphone d'urgence dans un endroit accessible et central du parc, par exemple dans la section 2 ;
- ✓ Ajouter de la signalétique claire dans l'ensemble du parc, notamment les heures d'ouverture du chalet de parc et la localisation des installations sanitaires et des fontaines d'eau à boire. Il serait pertinent d'afficher les numéros de téléphone à contacter selon différentes situations qui nécessiteraient de l'assistance. D'ailleurs, une affiche signalant un téléphone public dans la section 1 devrait être retirée, car il n'y a aucun téléphone à proximité. Cela induit les usager-es en erreur ;
- ✓ Rendre accessibles les installations sanitaires permanentes et ajouter des installations sanitaires temporaires dans les sections 1 et 2.

Section 3

- ✓ Ajouter un écran d'intimité sur la clôture de la piscine afin de limiter les interactions entre les personnes dans le parc et celles dans la piscine ;
- ✓ Remettre en place les bancs retirés sous l'auvent de chalet de parc ;
- ✓ Afficher un code de vie clair à l'entrée du chalet de parc afin que l'ensemble des règles du parc soient connues et respectées de tout·es ;
- ✓ Inclure une politique d'inclusion et de non-discrimination dans le parc, notamment au travers d'un code de vie ou par une campagne de sensibilisation ;
- ✓ Mettre de l'avant la création de lien entre les employé·es de parc et les personnes marginalisées ou en situation d'itinérance. Ces liens favorisent le respect des lieux, la collaboration et les échanges positifs. Le parc Théodore en est un bon exemple de coopération positive entre les différentes personnes ;
- ✓ Augmenter les fréquences de nettoyage et d'entretien des lieux, principalement en ce qui concerne les poubelles à déchets. Les distributions alimentaires (informelles et formelles) prenant place aux abords du chalet de parc génèrent des déchets et nuisent à la qualité de l'espace.

Services à la communauté

- ✓ Favoriser des opportunités et des espaces de rencontre entre les différentes personnes qui fréquentent le parc, par exemple au travers d'une fête citoyenne en collaboration avec la Pélicantine ;
- ✓ Les services à la communauté semblent méconnus ou mal compris par les personnes non marginalisées fréquentant le parc. Diffuser l'information au travers d'affichage au travers du parc et de ses abords ;
- ✓ Afficher les heures d'ouverture du chalet de parc et les respecter. Considérer la présence d'employé·es à certaines heures afin d'y effectuer une surveillance ;
- ✓ Il pourrait être pertinent d'intégrer une brigade de propreté veillant à l'entretien du parc et à la Promenade Masson. Le programme TAPAJ (travail alternatif payé à la journée) permet à des personnes vivant de la précarité d'effectuer un travail rémunéré qui bénéficie à l'ensemble de la collectivité.

PARC DU PÉLICAN Recommandations

-  Chalet de parc
-  Réseau cyclable

- A** Créer des espaces couverts permettant de se protéger des intempéries dans les sections 1 et 2



Source : Ville de Montréal

- B** Ajouter du mobilier urbain, comme des bancs et des tables, dans les différentes sections du parc



Source : Forum de l'Agora de Montréal

- C** Ajouter des poubelles à déchets à proximité des tables et des bancs



- D** Procéder à la réfection et à la sécurisation des voies de déplacements actifs dans la section 1



- E** Implanter des activités de loisirs et sportives permettant de créer une animation dans les trois sections du parc



- F** Ajouter des affiches informatives à proximité du chalet de parc, indiquant notamment les heures d'ouvertures, les activités à venir et un code de vie

Source : Données ouvertes Montréal
Fond de plan : Google Earth
Observations et réalisation : L'Anonyme
Octobre 2025



L'ANONYME